

28,069

LE NUMÉRO  
**5**  
CENTIMES

# L'AVENIR

LE NUMÉRO  
**5**  
CENTIMES



DE LYON  
JOURNAL RÉPUBLICAIN RADICAL INDÉPENDANT

**ANNONCES :**  
 Annonces anglaises.....la ligne 1 fr.  
 Reclames..... 2 »  
 Chroniques locales..... 4 »  
 Les ANNONCES sont reçues au Bureau du Journal  
 8, Place de la Bourse, 8

**ADMINISTRATION & RÉDACTION :**  
 De 8 h. du matin à 8 h. du soir  
**8, PLACE DE LA BOURSE**  
 De 8 h. du soir à minuit  
 70, COURS DE LA LIBERTÉ, 70

**ABONNEMENTS :**  
 3 mois 6 mois 1 an  
 Lyon et départ<sup>s</sup> limitrophes. 5 f. 10 f. 20 f.  
 Pour les autres départ<sup>s</sup>.... 6 f. 12 f. 24 f.  
 (Étranger : port en sus)  
 Les abonnements partent du 1<sup>er</sup> et du 15 de chaque mois

Le lecteur dont le journal d'hier porte le numéro

**24,227**

est prié de se faire connaître, soit en se présentant lui-même, place de la Bourse n° 3, de 6 heures du matin à 8 heures du soir, soit en envoyant le journal justificatif sous pli recommandé.

Il lui sera remis une somme de cent francs, sur laquelle il prélèvera vingt-cinq francs, qui seront versés en son nom, et par nos soins, à une œuvre de bienfaisance ou à une société de propagande républicaine, qu'il désignera.

Je reconnais avoir reçu la somme de 100 fr. du journal l'Avenir de Lyon, pour mon numéro 16070, sur laquelle vingt-cinq francs seront versés au bureau de bienfaisance de Saint-Etienne pour les ouvriers sans travail.

CODET, courrier-convoyeur des postes, à Saint-Etienne (Loire).

Lyon, le 23 mars 1884.

## A MORT!

La justice vient de jeter une tête au bureau. Mais elle ignore à qui appartient cette tête. La guillotine se dressera pour un inconnu. Campi n'est pas Campi. C'est un assassin, voilà tout. Il a dit aux juges : « Prenez ma vie, mais ne touchez pas à mon nom. » De ces mains sanglantes, il a caché aux yeux de la foule avide de scandale l'honneur d'une femme — la sienne, peut-être. Quelqu'un s'appelant comme lui, officier dans l'armée française, pourra continuer à marcher, le front haut, dans les rangs, sans tache à l'épaulette. Le sang de Campi ne retombera sur personne.

J'ai vu Campi, à Paris, on venait de l'arrêter. Il était calme. Son premier mot avait été : « J'ai faim ! » Tête énergique, brun, douce, n'était le regard impitoyable et dur ; éclair d'une lame d'acier. Quand on lui demanda qui il était, il pâlit. La lutte commençait en sa conscience. Il répondit : « Campi, ouvrier tailleur de pierres, venant de Marseille. » La justice était déroutée. Nous fîmes une remarque en apprenant cette réponse : que les mains de cet homme étaient trop blanches pour avoir tenu le lourd marteau et le ciseau court du carrier.

On sait l'histoire du crime : rue du Regard, le 10 août, un homme entre dans une maison presque ignorée ; il hésite. Le remords sans doute. Puis il revient. Le vieillard le connaît ; il y a dialogue — suivi de mort. Un voleur, dit l'instruction. On le cherche, il a disparu, il est assis au bord d'un lit, assis presque à genoux, la tête cachée dans les draps : il pleure.

Huit mois durant, on a cherché quel mobile avait poussé cet homme à frapper ces vieillards. Huit mois durant on a cherché à savoir qui est cet homme : on ne sait rien. Un seul connaît le secret terrible : M<sup>e</sup> Laguerre. Campi a parlé à son avocat — comme au confesseur *in extremis* ; et à tout dit à cette robe noire ; prêtre accusateur des robes rouges, cardinaux sanglants de la cour d'assises.

Et un même point d'interrogation se dresse maintenant en face des consciences palpitantes. Cet accusé a déconcerté les juges, son mystère trouble les foules. Qui est-il ? D'où vient-il ? Que voulait-il ?

Vous m'embarrassez, dit la loi. Cet assassin me gêne, je le tue.

Je suis, avec Beccaria, pour l'abolition de la peine de mort. Surtout ici, on ne peut sortir l'homme de son crime, on ne peut

condamner l'un sans l'autre. Physiologie et philosophie, le magistrat doit étudier les causes et l'être. Surtout quand il est en face d'un si redoutable problème.

Nous présentons un drame de famille, un drame poignant. Et cet assassin a dès aliures de justicier. Justicier farouche, brutal, cynique, soit, mais justicier enfin. Coppée, le poète si doux, à qui l'Académie vient d'ouvrir ses portes, nous fait absoudre le moine terrible qui de ses mains longues, nerveuses, et jaunes comme du vieil ivoire, tue Gotlob, et, son crime accompli, se jetant à genoux, lève les yeux au ciel et s'écrie : « Je me confesse à Dieu ! » Le moine délivrait d'un tyran les pays du Nord.

Nous ne savons de qui se délivra cet aventurier qui parle haut, que le spectre de la mort ne fait point sourciller, qui fixe dans les yeux de ces juges le regardant le triangle de la guillotine. Ce n'est pas l'assassin qui tue pour tuer. Cette fille Pichon doit le savoir.

Et pour dire toute notre pensée : cet homme est peut-être plus et moins qu'un assassin : un parricide !

N'importe ! il y a eu doute dans l'esprit des juges. Ils ne savaient qui était là devant eux. Campi est-il coupable ? Ils ont répondu : oui. Mais non, Campi n'est pas coupable, puisqu'il n'existe pas de Campi.

Pourtant, au petit jour, à l'heure des chauves-souris, des filles et des souteneurs, sur les cinq pierres de la Roquette on dressera la machine. De loin, ça aura l'air — si près de la foire du Trône — d'un tréteau de saltimbanque. C'est là, qu'à six heures du matin, la justice fera sa psalme. Grande procession, avec accompagnement de cris d'horreurs et de tintement d'horloges. Un prêtre, un bourreau, des assassins légaux et des mouchards et des gendarmes, — et tout ça préparé lentement, froidement, mécaniquement. Un bouton de précision, comme chez Robert Houdin ; une plaque glissant dans des rainures, comme dans les trucs de féerie, et une tête qui tombera. Tête d'inconnu, tête sans nom.

Il y avait le bague pour ce criminel. On pouvait l'y envoyer. Du moins, le verdict n'était pas irrémédiable et si, demain, le terrible secret s'échappait de ses lèvres défaillantes, la loi pouvait atténuer la peine épouvantable et recommencer son œuvre avec sérénité.

Monsieur l'accusateur public l'a dit : « Cet homme a tué, nous devons le tuer. » Sentencé sauvage. C'est ainsi que parlait Lynch ; mais il avait pour lui l'excuse de vivre au milieu d'hommes ayant encore dans les veines le sang indompté des peuples vierges. La société n'a pas plus le droit d'assassiner que l'individu. — Dans le cas de Campi, elle a rendu un jugement qui épouvante. — car tout mystère devient légende et toute légende auréole. Elle risque de faire un martyr par la guillotine de celui qui pouvait n'être qu'un misérable par le bague.

Octave LEBESGUE.

## Complications au Sénégal

Des complications de la plus haute gravité viennent de surgir au Sénégal.

Les Maures, qui, depuis le gouvernement du général Faidherbe, étaient nos alliés, auraient déchiré le traité d'alliance et pillé les noirs établis sur notre territoire. On parle même d'assassinats commis sous les murs même du poste de Podor. Le Fouta est aussi prêt à se soulever en masse, grâce aux intrigues de notre plus mortel ennemi, Abd-oul-Bouakar, l'un des plus grands prêtres des musulmans du

Sénégal, et l'ami intime des principaux personnages noirs de Saint-Louis.

Il est à craindre que nous ne soyons encore obligés de prendre les armes contre les Maures et le Fouta, au grand déplaisir du commerce, qui ne voit jamais d'un bon œil les démonstrations armées. L'avis de l'Écureuil est parti le 28 février pour le Fleuve, ayant à son bord M. Ballot, directeur des affaires politiques, chargé par le gouverneur du Sénégal de régler, s'il est possible, ces très importantes affaires.

D'autre part, les journaux du soir publient cette nouvelle :

« On assure que le gouvernement a le projet de profiter de la saison des pluies dans l'Indo-Chine pour distraire cinq à six mille hommes qui seront amenés à Madagascar, pour accomplir une expédition sur Tananarive. L'expédition achevée, les troupes seraient de nouveau transportées au Tonkin. »

« Les partisans de l'expédition sur Tananarive n'évaluent pas à plus de dix millions la dépense nécessaire. »

Ah ! ça quand finiront donc ces expéditions lointaines ? Quand serons-nous débarrassés de ces guerres d'aventures ? La réponse est bien simple : quand nous n'aurons plus d'aventuriers.

## NOS INFORMATIONS

Le Journal officiel publie un mouvement judiciaire.

Statistique officielle. — Le Ministre du Commerce institue une commission créant un conseil supérieur de statistique.

M. Verstraete Delabart, consul de Belgique à Lyon, a reçu ses lettres d'exéquat.

Les Victimes du Deux-Décembre. — On sait que le chiffre total des pensions accordées aux victimes du Deux-Décembre s'est élevé à 3 millions et demi environ. Par suite des extinctions survenues depuis la mise en vigueur de la loi, ce chiffre est actuellement diminué de 70,000 francs par an.

Retour au bercail. — Le prince Victor est rentré à Paris, revenant de Farmborough, où il a passé dix jours auprès de l'impératrice Eugénie.

Le prince ne compte plus s'absenter avant plusieurs semaines. Il va demeurer avec son père dans le petit entresol de l'avenue d'Antin.

Brevets d'invention. — La commission relative aux brevets d'invention a pris connaissance des divers documents, mémoires et pétitions qui se rattachent à la questions des brevets.

La question des sucres. — La commission des sucres a entendu hier matin les délégués.

Ils se sont déclarés partisans du projet Lebaudy, tendant à établir un impôt sur la betterave et sont hostiles à toute surtaxe non remboursable. Les délégués des raffineurs et des chambres de commerce de Lille, Arras, Saint-Quentin, Amiens et Valenciennes se sont au contraire déclarés partisans d'une surtaxe de sept francs non remboursable et de l'impôt transitoire sur le jus pour arriver à l'impôt sur la betterave.

Lot sur les syndicats. — La loi sur les syndicats professionnels est promulguée aujourd'hui au Journal officiel pour la date du 21 mars 1884.

Nominations préfectorales. — La Lanterne croit savoir que M. Germer-Baillièrre va être nommé préfet de Constantine. La Lanterne ajoute à cette nouvelle les réflexions suivantes :

Après le verdict si significatif du jury d'honneur, après la débâcle qui le fit abandonner sa maison de commerce, il ne pouvait plus être réélu conseiller municipal. Il avait demandé une place de consul. Le ministère des affaires étrangères n'en a pas voulu ; M. Waldeck-Rousseau le reprend et en fait un préfet en Algérie, sachant qu'il lui serait impossible d'en faire un préfet en France.

Nous commençons aujourd'hui la publication de romans saisisant d'ARTHUR ARNOULD :

**La Fille-Mère**

## Fausse direction

On lit dans le National :

« Un journal a annoncé que le bureau des sociétés professionnelles, qui était provisoirement rattaché au ministère de l'intérieur venait d'être supprimé. »

« Non seulement cette nouvelle est inexacte, mais bien au contraire, depuis la récente adoption de la loi sur les syndicats professionnels, ce bureau acquiert désormais une existence légale au ministère de l'intérieur et fait partie de la direction du cabinet du ministre. »

La place de ce bureau n'est pas au ministère de l'intérieur, qui a trop à s'occuper de police, mais bien au ministère du commerce qui a à s'occuper de tout ce qui concerne le travail et l'industrie.

## Les Communes et les Fabriques

Après les vicissitudes de toute loi nouvelle allant de la Chambre au Sénat, du Sénat à la Chambre et de la Chambre encore une fois au Sénat, on n'est jamais exactement fixé sur les conséquences de cette loi, c'est pourquoi nous rappelons quelques unes des conséquences du vote émis par la Chambre, vendredi, à propos de la loi municipale.

Voici l'énumération des dépenses qui restent exclusivement à la charge des fabriques, sans que les communes, même en cas d'insuffisance de revenu, soient obligées de les subventionner :

1<sup>o</sup> Le traitement des vicaires, quand l'évêque en a reconnu la nécessité ;

2<sup>o</sup> Les frais nécessaires pour ce qu'on appelle le maintien de la dignité du culte, c'est-à-dire les gages des officiers et serviteurs, et la subsistance de ceux des ministres que l'État ne paie pas ;

3<sup>o</sup> Les frais pour ornements, vases sacrés, linge, luminaires, pain, vin, encens, vicaires, sacristain, chantre, organiste, sonneur, suisse, bedeau, l'honoraire des prédicateurs de l'Avent, du Carême et autres solennités, les décorations et l'embellissement intérieur de l'église ;

4<sup>o</sup> Les dépenses d'entretien des édifices consacrés au culte ;

5<sup>o</sup> Les grosses réparations des édifices consacrés au culte, quand ces édifices ou bâtiments n'appartiennent pas à la commune.

Toutes ces dépenses sont facultatives.

Les seules dépenses obligatoires à la charge des communes, mais en cas d'insuffisance des revenus de la fabrique, sont les suivantes :

1<sup>o</sup> L'indemnité de logement au ministre des cultes, quand il n'existe pas de presbytère.

On avait hésité pour savoir si cette indemnité était une charge principale ou subsidiaire de la commune. La loi tranche la question en établissant qu'elle sera une charge subsidiaire et que la fabrique devra d'abord établir l'insuffisance de ses revenus ;

2<sup>o</sup> Les grosses réparations aux édifices consacrés au culte, mais seulement quand ces bâtiments sont communaux.

## FOYER DE MOUCHARDS

La France devient un foyer de mouchards. Suivant une dépêche de Londres adressée à la Nouvelle Presse libre, il se forme un détachement de police secrète internationale destiné à surveiller les révolutionnaires. Il se compose de 50 agents, dont 12 Anglais, 8 Irlandais et Américains ; le reste des agents comprend des Russes, des Français, des Allemands, des Italiens. C'est M. Jenkinson, ancien secrétaire de la police irlandaise, qui est chargé de l'organisation de cette police.

Les Anglais surtout organisent fortement leur armée de louches argousins. Le directeur des affaires criminelles de Londres, M. Howard (Vincent), est venu en France organiser une surveillance active des Irlandais résidant à Paris, contre lesquels le gouvernement français n'a pas osé prendre des mesures d'expulsion, dans la crainte de se heurter aux mêmes difficultés que lors de l'affaire Hartmann.

Un journal aussi bien informé que monarchiste dit : « devant le parti-pris du gouvernement de la République de fermer les yeux sur les agissements des dynamiteurs irlandais à Paris, les autorités anglaises ont résolu de

faire leur police elles-mêmes, afin de prévenir autant que possible de nouveaux attentats comme ceux de Victoria-Station, Ludgate-Hill, et dont certains indices donnent lieu de craindre le prochain renouvellement.

Les Anglais ont déjà à Paris un organe appelé le *Matin* par tout le monde et *The Detective pour la Bataille*. Nos voisins ne nous avaient encore envoyé que leurs voleurs, ils nous envoient à présent leurs mouchards : c'est le comble.

## LES HEURES DE TRAVAIL ET LE TRAVAIL DES FEMMES

Voici les principaux articles de la proposition de loi présentée hier à la Chambre par MM. Waddington et Martin Nadaud sur la réduction des heures de travail et sur le travail des femmes et enfants dans les usines et manufactures :

Article premier. — Le travail effectif de l'ouvrier dans les manufactures et usines ne pourra pas excéder dix heures par jour, ni six jours par semaine.

Art. 2. — Le travail de nuit dans les établissements visés par l'article 1<sup>er</sup>, est interdit aux femmes.

Tout travail entre huit heures du soir et cinq heures du matin est considéré comme travail de nuit.

Toutefois, en cas de chômage, résultant d'une interruption accidentelle et de force majeure, l'interdiction ci-dessus pourra être temporairement levée et pour un délai déterminé par la commission locale ou l'inspecteur institué par la loi du 3 juin 1874.

Art. 3. — Des règlements d'administration publique détermineront les exceptions qu'il sera nécessaire d'apporter aux dispositions contenues dans les articles 1<sup>er</sup> et 2, à raison de la nature des industries ou des causes de force majeure.

Art. 4. — Tout chef de manufacture ou usine qui contreviendra à la présente loi et aux règlements d'administration publique promulgués en exécution de l'article 3, sera poursuivi devant le tribunal correctionnel et puni d'une amende de 16 à 50.

L'amende sera appliquée autant de fois qu'il y a eu de personnes employées dans des conditions contraires à la loi, sans que son chiffre total puisse excéder cinq cents francs (500 fr.).

S'il y a récidive, les contrevenants seront condamnés à une amende de cinquante à deux cents francs (50 à 200 fr.) sans que ces amendes réunies puissent s'élever au-dessus de mille francs (1,000 fr.).

Il y a récidive lorsque le contrevenant a été frappé dans les douze mois qui ont précédé le fait qui est l'objet de la poursuite d'un premier jugement pour infraction à la présente loi ou aux règlements d'administration publique relatifs à son exécution.

## PROCÉDÉS ANGLAIS

On nous communique le fait suivant, qui montre de quel façon les Anglais savent, en gens pratiques, tirer parti de toutes les situations.

Le 12 mars, à 20 milles de Philippeville, le vapeur transatlantique français *Ville de Tanger* était immobilisé par suite de la rupture de son arbre de couche.

Passé alors le vapeur anglais *Salient*, de Sunderland. Le vapeur français demande l'aide du vapeur anglais. Après des pourparlers, celui-ci exigea 25,000 fr. pour remorquer le navire avarié jusqu'à Philippeville, c'est-à-dire pour se déranger de sa route pendant trois ou quatre heures au plus.

Le capitaine français, refusant de se sou-

mettre à cette exigence, le vapeur anglais s'éloigna.

Peu après arrivait, heureusement, un vapeur hollandais, le *Hakonadelsen*, qui conduisit, sans réclamer la moindre indemnité, le navire avarié, en sûreté à Philippeville.

## Le Tonkin

L'indemnité chinoise. — Le général Millot n'ayant pu faire prisonniers les contingents chinois que M. Ferry, ainsi que nous l'avons annoncé dernièrement, n'aurait rendu à la Chine que contre le paiement d'une indemnité de cent cinquante millions d'après les uns, de trois cents millions, d'après les autres, il faut s'attendre à voir incessamment l'amiral Courbet occuper militairement quelques îles du littoral chinois que la France garderait en gage.

Mais cette main mise amènera forcément, de la part de la Chine une protestation auprès de toutes les puissances, ce qui serait un achèvement vers un arbitrage européen.

C'est la mise en pratique de ce que disait il y a quelques jours le *Journal des Débats* :

« Peu nous importe, à nous, d'avoir une convention formelle avec la Chine ; nous sommes maîtres de la situation et nous pouvons attendre ; un peu plus tôt, un peu plus tard, nous recueillerons le bénéfice de la prescription qui résultera de la nature même des choses. Qu'elle le dise ou non, qu'elle le veuille ou non, la Chine finira par s'accorder de notre voisinage. »

La *Gazette de Moscou* compare les victoires des Anglais au Soudan à celles des Français au Tonkin et conclut en faveur de ces derniers. La France, dit l'organe de M. Katkoff, suit au Tonkin une politique franche et ne dissimule pas ses intentions, tandis que M. Gladstone fait tout le contraire en Egypte.

## Dernière Heure

### CAMPI

On nous télégraphie de Paris que Campi, l'assassin de la rue du Regard, récemment condamné à mort, serait le parent d'un maire d'une ville de plus de 20,000 habitants.

Par une deuxième dépêche, on nous apprend que Campi a voulu se suicider après un long accès de rage.

### M. BRISSAUD

Le commissaire Brissaud va mieux. La croix lui a fait un bien sensible.

### REMISE DE COMMANDEMENT

Le général Logerot a remis son commandement au général Boulanger.

### DISTRIBUTION DE CROIX

A l'occasion des faits d'armes du Tonkin et de Madagascar, quatre croix de grand-officier de la Légion d'honneur sont d'ores et déjà dévolues au général Millot, commandant en chef des troupes de terre et de mer au Tonkin, aux généraux Brière de l'Isle et Négrier, et au contre-amiral Galiber, commandant la division navale de la mer des Indes.

### LE PAPE DÉMÉNAGE

Le bruit court que l'Autriche aurait demandé au Vatican s'il était exact que le Pape songeait à quitter Rome : elle aurait offert sa médiation.

## DÉPÊCHES DE NUIT

23 mars.

— Les amis particuliers du comte de Paris se font remarquer dans les couloirs du Sénat,

où ils confèrent avec plusieurs sommités du Palais du Luxembourg. Divers sénateurs leur ont annoncé qu'ils rendraient visite au comte de Paris pendant les vacances d'avril. De leur nombre seraient MM. Bardoux et Jules Simon.

— M. de Hamburger, ministre de Russie à Berne est parti pour Saint-Petersbourg. On croit qu'il ne retournera pas à son poste, où on le dit incapable de surveiller habilement les menées des réfugiés russes.

— Les Anglais prennent des précautions pour empêcher le retour du choléra en Egypte. De grands feux ont été allumés autour du lac Timsah, d'où s'échappaient des émanations dangereuses.

— M. Floquet, qui a eu de nombreuses relations en Orient, doit questionner le ministre des affaires étrangères sur la situation difficile faite par les autorités russes à nos nationaux, depuis que les Turcomans se sont livrés à la Russie. Les européens de Merv sont victimes de tous les arbitrages.

— M. Clémenceau a reçu la visite de M. Rondet, secrétaire général de la fédération des mineurs de la Loire.

M. Talandier, député, a demandé à s'entretenir avec le ministre de l'intérieur, au sujet des difficultés exceptionnelles que la police suscite à la vente sur la voie publique, pour son journal la *République démocratique et sociale*.

— Les ouragans qui sévissent au Ca ada ont détruit plusieurs importantes maisons françaises, dans la ville de Compton.

— Le maréchal Serrano a écrit à M. Madier-Montjau une lettre très intéressante sur le mouvement libéral en Espagne.

Le cadî de Sinkat qui a échappé aux bandes du Madhi, est parti pour l'Angleterre.

## LES ANGLAIS AU SOUDAN

Le *Mémorial diplomatique* croit savoir que le gouvernement anglais a conseillé au khédivé de publier une proclamation, dans laquelle il déclarera :

1<sup>o</sup> Que l'Egypte laisse à l'Angleterre le soin de régler pacifiquement la question du Soudan avec le Mahdi, à la condition que les Egyptiens habitant ces territoires ne seront plus molestés et qu'ils pourront regagner l'Egypte sains et saufs ;

2<sup>o</sup> Qu'Osman-Digma licenciera ses troupes, reconnaîtra la guerre terminée et se retirera à El Obéid ;

3<sup>o</sup> Que Souakim et le littoral africain de la mer Rouge jusqu'à Massouah seront occupés par les troupes anglaises jusqu'à ce que les Arabes ne commettent plus d'actes de guerre ;

4<sup>o</sup> Que Gordon-Pacha n'aura pour successeur comme gouverneur ou sultan de Khartoum qu'un cheik, dont la modération et les tendances conciliantes seraient une garantie pour l'exécution des conventions à intervenir entre la Grande-Bretagne et Mohamet-Achmet.

D'après le même journal, lord Granville s'efforcera de maintenir en principe la suzeraineté du sultan au Soudan.

Trois cents soldats noirs, envoyés le 14 pour procurer du bois à Khartoum, ont eu leur retraite coupée par les rebelles, qui assiègent Halfiyeh.

Ils ont dû revenir en barque par le fleuve, et la fusillade des ennemis leur a coûté cent hommes et fait perdre trois bateaux.

Une seconde expédition a été plus heureuse : elle a réussi à dégager la petite garnison de Halfiyeh, qui a pu retourner à Khartoum. Deux jours après, une autre expédition, ayant à sa tête le général Gordon, devait essayer de dégager la ville du côté du nord, où les rebelles ont massé des forces imposantes.

Malgré les efforts déployés par le général Gordon, sa position est toujours considérée comme critique.

## SÉQUESTRÉE

Une malheureuse fille, Marie Masson, a été séquestrée pendant vingt-cinq années dans un couvent de Bourg et n'a pu recouvrer la liberté qu'après trois tentatives d'évasion.

Marie Masson avait été, on le sait, portée chez les sœurs, alors qu'elle venait de naître, par un prêtre qui, en la confiant aux religieuses, leur remit en même temps plusieurs titres de rentes sur l'Etat.

Mais soit que l'enfant ne fût pas déclarée à la mairie, soit qu'on ait détruit ou caché son acte de naissance, elle se trouve sans état-civil.

Comme notre collaborateur l'a dit, Marie Masson a intenté un procès aux Sœurs de Saint-Joseph pour rentrer dans la possession des valeurs déposées pour elle aux mains des religieuses et pour leur réclamer des dommages-intérêts.

Le Tribunal civil de Bourg a rendu son jugement :

Il ordonne une enquête sur les faits de séquestration reprochés par Marie Masson aux religieuses et, de plus, la restitution des valeurs.

## LES GRÈVES

Une réunion a eu lieu à Paris en faveur des grévistes d'Anzin ; elle était présidée par Henri Rochefort.

Voici l'ordre du jour qui a été voté.

« Les citoyens réunis salle Lévis envoient aux mineurs d'Anzin leur salut fraternel et l'expression de leur solidarité, les engageant à persister dans la lutte qu'ils soutiennent contre les orléanistes de la Compagnie et somment les députés, qui ont quelque souci de leur dignité, de s'interposer et de faire rendre à la nation les mines arbitrairement concédées. »

On donne comme certain que les représentants de la Compagnie d'Anzin refuseront d'envoyer les ingénieurs de la Compagnie s'expliquer devant la commission des 44.

On dit le ministre des travaux publics fort embarrassé de la situation qui lui est faite.

Il est exposé, d'une part, aux attaques de certains membres de la Commission, qui lui reprochent d'exercer une pression sur ses délibérations ; de l'autre, il ne veut point s'associer aux théories émises dans la commission et qui ne tendraient à rien moins qu'à instituer un droit nouveau en matière de grèves et de conflits entre le capital et le travail.

En définitive le ministre jusqu'ici, et il l'a démontré par l'envoi de ses ingénieurs a, favorisé la Compagnie, et aujourd'hui, que le fait est connu, il doit être en effet fort embarrassé.

Les délégués de la chambre syndicale des mineurs d'Anzin viennent de faire placarder dans tout le bassin houiller les décisions suivantes :

1<sup>o</sup> Les délégués ont décidé de repousser toutes les tentatives de pression faites soit par les agents de la Compagnie, soit par certains agents de l'autorité, en ce qui concerne la reprise du travail.

2<sup>o</sup> Nous maintenons toujours l'ancien système et la demande de réintégration de nos collègues renvoyés sans motif.

3<sup>o</sup> Il est entendu de ne pas reprendre le travail sans une délibération prise entre les mêmes délégués.

4<sup>o</sup> Tous les ouvriers mineurs du bassin d'Anzin doivent se conformer à ladite délibération, annoncée par voie d'affiches dans tout le bassin.

La délibération est signée par M. Basly au nom des délégués présents.

La situation est la même.

(Agence Havas).

## LA FILLE-MÈRE

### PREMIÈRE PARTIE

#### INÈS

#### I

#### Sur le Paller

— Mais vous ne comprenez donc pas, madame Pivin, qu'aller chercher le commissaire de police, attendre son arrivée, c'est perdre une bonne demi-heure, au moins, et que, pendant ce temps, la malheureuse sera peut-être morte ! Il y a des cas où les minutes sont comptées...

— Pour ça, il a raison — dit brusquement un vieil ouvrier, à la figure ravagée, aux cheveux grisonnants. — Allons, camarade, si vous en êtes, j'en suis... Un bon coup de main, et la porte sera enfoncée, comme rien du tout.

— Je m'y oppose ! — s'écria madame Pivin, qui n'était autre que la concierge de la maison... — Ah ! mais non ! comme vous y allez... Enfoncer la porte !... dégrader l'immeuble ! Qui est-ce qui payera les dégâts !... C'est-y-vous, père Ruchon ? — C'est-y-vous, monsieur Garros ?

— Qu'y a-t-il donc ? — demanda tout à coup une voix jeune, avec un léger accent étranger, qui fit retourner toutes les têtes.

— Ah ! ah ! — murmuraient plusieurs des personnes présentes... — c'est M. Ivan... l'étudiant en médecine...

— Ce qu'il y a ? — répliqua madame Pivin, toute hérissée à l'idée qu'on menaçait de brutaliser la porte de l'immeuble dont la surveillance lui était confiée. — C'est que la locataire de cette chambre n'est point sortie depuis trois jours...

— Et en passant, — interrompit vivement celui qu'on appelait M. Garros, — j'ai entendu un faible gémissement... Il y a là quelqu'un de malade... de mourant, peut-être... La porte est fermée... On ne peut l'ouvrir... Tenez, écoutez vous-même, monsieur.

L'étudiant en médecine s'approcha de la porte, colla son oreille contre le trou de la serrure, et écouta attentivement, pendant que les personnes groupées sur le carré faisaient silence et retenaient leur respiration pour quelques secondes.

Cette scène se passait au sixième étage, — l'étage des mansardes, — d'une vieille maison de la vieille rue de l'École de Médecine.

C'était une de ces maisons, comme il y en avait tant, autrefois, dans l'ancien Paris, à escalier de pierre étroit et obscur, éclairé

par des demi-fenêtres couvertes de poussière et de toiles d'araignées, ouvrant sur une sorte de cour carrée, semblable à un puits, dont elle avait l'humidité sinistre, avec de mauvaises odeurs en plus.

Près de ces fenêtres, à chaque étage, baillait la cuvette d'un plomb, sorte de bouche d'égoût à domicile, qui empestait l'atmosphère raréfiée.

La lumière presque absente aux étages inférieurs, augmentait au fur et à mesure qu'on montait ; et, au sixième étage, le mur de la cour s'arrêtait, un pan de ciel, large comme un mouchoir de poche, envoyait un peu d'air et de clarté, à travers les tuyaux de cheminées perchés sur les toits des habitations voisines.

Cette maison avait une nombreuse population de locataires.

Dans le bas, c'étaient des négociants, ou de ces petits patrons qui fabriquent l'article Paris, avec le concours de deux ou trois ouvriers.

Un peu plus haut, c'est-à-dire au cinquième étage, il y avait des chambres séparées, occupées, soit par des étudiants pauvres, soit par des employés de magasins, qui ne rentraient que tard, le soir, et partaient dès le matin.

Enfin, tout en haut, s'étendaient des mansardes louées aux plus malheureux des

habitants de cette maison, où personne n'était riche.

C'était là qu'un certain nombre de comères et que trois hommes : — le vieil ouvrier, M. Garros, l'étudiant en médecine, — s'étaient réunis devant une petite porte hermétiquement close, et discutaient entre eux, au sujet de la personne qui y demeurait.

M. Garros, âgé d'une cinquantaine d'années, vêtu proprement, mais pauvrement, venait d'avertir Mme Pivin qu'en passant il avait entendu un faible gémissement provenant d'une des chambres qui donnaient sur le long corridor qu'on traversait pour gagner l'escalier.

— C'est chez Mlle Inès, avait répondu la vieille portière.

— Cette jeune personne, que je rencontrais quelquefois dans l'escalier, avec un petit enfant dans les bras ?

— Tout juste !

— Il y a plusieurs jours que je ne l'ai vue...

— Moi, non plus... En effet, v'là ben trois jours qu'elle n'a pas passé devant ma loge.

— Et elle s'appelle Inès ?

— Oui !

(A suivre) ARTHUR ARNOULD.



**SPECTACLES DU 24 MARS**

**Grand Théâtre.** — Dernière représentation d'*Aïda*, opéra en 5 actes.  
**Célestins.** — 8 h. Pour les représentations de *M<sup>me</sup> Marie Laurent, Les Bourgeois de Pont-Arcy*, Comédie en 5 actes.  
**Variétés, cours Morand.** — 8 h, *Le Petit Paquet*, opéra bouffe en 4 actes.  
**Cirque Rancy, avenue de Saxe.** — Tous les soirs, à 8 heures, spectacle varié.

**Salle de l'Élysée**

Lundi, 24 Mars 1884, à 8 heures du soir  
**GRANDE CONFÉRENCE PUBLIQUE**  
 par le Citoyen  
**LAISANT**  
 député de Nantes, qui traitera de la  
**Révision de la Constitution**  
 Sous la présidence du Citoyen **FICHET**  
 Conseiller municipal  
 Avec la concours des Membres des différents  
 corps élus de Lyon  
 Prix d'entrée : 50 centimes  
 ON TROUVERA DES BILLETS A LA PORTE  
 Ouverture à 7 h. 1/2

**Pharmacie Moderne de Lyon**  
**GRANDE DIMINUTION DE PRIX**

Thé des Alpes, 70 c. au lieu de 1 fr. 25; Thé Béraud, 60 c. au lieu de 1 fr. 25; Eau d'Hunyadi, 70 c. au lieu de 1 fr. 25; Pilules Suisses, 1 fr. 20 au lieu de 1 fr. 50; Fer Bravais, 4 fr. au lieu de 5 fr.; Liqueur de Goudron, 1 fr. 25 au lieu de 2 fr.; 100 capsules de goudron pur pour 1 fr.; Vin de quinquina, 2, 3, 4, et 4 fr. 50 le litre; Huile de foie de morue pure, 2, 2,50 et 3 fr. le litre; Salsepareille, 4 fr. le kil.; Sirop de protodure de fer, 4 fr. le litre; Sirop antiscorbutique, 3 fr. le litre; Tisane de Bochet, 0,10 c. le paquet pour 1 litre. — Les ordonnances sont tarifées 40 0/0 au-dessous des prix ordinaires.  
 La Pharmacie Moderne est la plus connue et la plus populaire de tout Lyon.

ON DEMANDE de bonnes ouvrières parleuses sur tulle, chez M. Dodet, cours de la Liberté, 91. Grande augmentation de prix.

**BRASSERIE DU TÉLÉGRAPHE**  
 Lyon, 3, Rue de Jussieu  
**SALLE DE BILLARDS**  
 Bandes américaines

La Pharmacie Moderne de Lyon, 5, rue Ste-Catherine, délivre gratuitement et envoie franco à toute personne qui en fera la demande une brochure traitant des maladies secrètes et des vices du sang.

**RHUMS ET COGNACS**  
 de la M<sup>me</sup> FILLEUX Frères de Royans-s/-Gironde  
**E. JEANNIN**  
 REPRÉSENTANT  
 Lyon — 216, Rue Garibaldi, 216 — Lyon

**LIQUEUR DES DAMES**  
 Spéciale contre les Pertes de Sang, qu'elle régularise. Indispensable contre les Maladies de Matrice, Dérangements, Règles douloureuses, Suppressions accidentelles, Scorpée, Suites de Couches, Retour d'âge, Fluxions blanches. — Agréable au goût. Dépôt Gén<sup>l</sup> à Lyon: Ph<sup>ie</sup> ENJOLRAS, 16, cours de Broches, et toutes Ph<sup>ies</sup>.  
 Grat<sup>is</sup> Notice explicative.

Guérison radicale des **HERNIES**  
 Hommes, Femmes, Enfants. Paiement après guérison. — **THERON & C<sup>o</sup>**, 28, rue Confort, au 2<sup>e</sup>. Une dame est chargée d'appliquer p. dames.

**PLUS DE BENZINE**  
**L'ORÉODOXINE**

Eau à détacher sans odeur  
**SE TROUVE PARTOUT**  
 DÉPOT GÉNÉRAL  
 25, quai Tilsitt, 25, Lyon

GROS **MODES** DÉTAIL  
**M<sup>me</sup> J. CLEMENT**  
 Grande-Côte, 87, Lyon

**SPÉCIALITÉ POUR DEUILS**  
 Bonnets et Chapeaux montés  
 PRIX MODÉRÉS

Le Rédacteur-Gérant, **PAGÉS**.  
 Lyon. — Imp. Moderne, cours de la Liberté, 70

**SOCIÉTÉ GÉNÉRALE**  
 DE  
**PHOTONATURE**  
 Anonyme au Capital de 350,000 fr.  
 Maison du Palais-Royal, près le pont Tilsitt, entrée rue Plat, 2, au premier, ancienne Photographie Armbruster.  
 Portraits de toute grandeur, vues, tableaux, etc., par les procédés de **Photonature** et d'**Héliochromie** donnant les tons et la couleur. Portraits artistiques en photographie, reproductions, etc.  
 Exposition permanente des produits de la Société.  
 ENTRÉE LIBRE

**IMPRIMERIE MODERNE**  
 70, Cours de la Liberté, 70  
 Labours, Thèses, Journaux, Prospectus, Affiches, etc., à des prix modérés.

**M<sup>me</sup> NODER** La seule reconnue par tout le monde pour prédire l'avenir et la vérité par les cartes, les rêves et les lignes de la main. 12, rue Port-du-Temple, Lyon, et par correspondances.  
**MANUFACTURE DE PAPIERS PEINTS**  
 LYON. 15 & 17, Rue de Jarente, 15 & 17. LYON  
 Papiers depuis **15** centimes  
 Spécialité de Bordures, articles riches, reproductions d'étoffes

**VIN DÉPURATIF**



**A L'EXTRAIT DE SALSEPAREILLE ROUGE DE LA JAMAÏQUE & A L'IODURE DE POTASSIUM**  
**de la Pharmacie Moderne de Lyon**

L'âcreté du sang est le germe de presque toutes les maladies. En effet, lorsque le sang qui circule dans le corps tout entier pour porter à chaque partie la nourriture nécessaire, est infecté de quelque impureté, l'acte important dont il est chargé ne peut s'effectuer dans des conditions normales; c'est alors la maladie et non la vie et la santé, qu'il charrie à travers l'organisme. C'est principalement au printemps, sous l'influence de la chaleur renaissante et de cette sève qui fermente dans la nature entière, que l'âcreté du sang se manifeste le plus visiblement, soit par des signes extérieurs, soit par des désordres internes; aussi est-ce le moment où l'on songe de préférence à faire usage de dépuratifs, mais cette âcreté subsiste en toute saison, aussi est-il toujours à propos d'y remédier. De toutes les préparations destinées à neutraliser et à éliminer les virus qui corrompent le sang, la plus efficace, la plus agréable à prendre, celle dont les effets sont les plus prompts et les plus durables, c'est incontestablement le **VIN DÉPURATIF** de la **PHARMACIE MODERNE DE LYON**; il entraîne et expulse les virus morbifiques, chasse la bile, rafraîchit le sang, purifie les humeurs et répand dans tout l'organisme la vigueur et le bien-être. Une installation toute spéciale des appareils entièrement nouveaux, dans lesquels la Salsepareille rouge de la Jamaïque, soigneusement choisie, est traitée par la vapeur jusqu'à complet épuisement, sont pour le public la garantie d'un produit absolument supérieur, dont aucune autre préparation ne saurait approcher.

Aussi, le **VIN DÉPURATIF** de la **PHARMACIE MODERNE DE LYON** fait-il disparaître en très peu de temps: Plaies, boutons, dartres, eczéma, furoncles, scrofules, les maladies contagieuses, les douleurs, rhumatismes, etc., etc.

Pour éviter toute contrefaçon ou imitation, il est indispensable d'exiger le **VÉRITABLE VIN DÉPURATIF** de la **PHARMACIE MODERNE DE LYON**.

**TRAITEMENT POUR 20 JOURS: 6 FRANCS**

La **PHARMACIE MODERNE DE LYON**, 5, rue Sainte-Catherine, délivre gratuitement et envoie franco à toute personne qui en fera la demande, une brochure traitant des maladies vénériennes et des vices du sang.